



Jean-Pierre Genevois

Chirurgie et anesthésiologie
Département Animaux de compagnie
E.N.V.L.
1, avenue Bourgelat
69280 Marcy l'Étoile

Chirurgie : des bilans préanesthésiques aux soins postopératoires chez le **chien** et le **chat**

"Savoir déterminer de manière pertinente si le cas relève d'un traitement médical ou impose le recours au bistouri est un impératif de base ..."

Pratiquer la chirurgie dans de bonnes conditions implique d'avoir les connaissances relatives aux interventions projetées, de dominer la technicité du geste opératoire, et d'intervenir dans un environnement matériel et humain adapté au type d'opération effectué.

- À l'heure où de nombreux débats animent la profession à propos de la spécialisation, il semble prématuré et délicat de prédire quelles sont les interventions qui relèveront de l'activité exclusive du chirurgien spécialiste et celles que pourront pratiquer les confrères non spécialistes revendiquant une compétence dans tel ou tel domaine de la chirurgie vétérinaire.
- La crainte de la mise en cause systématique de la responsabilité professionnelle par l'assurance d'un client mécontent, si ce n'est pas un spécialiste qui est intervenu lors d'intervention de difficulté "moyenne", est vraisemblablement une crainte infondée, tant qu'un "maillage" suffisant de spécialistes ne permet pas de couvrir le territoire national ...

Il importe donc que le chirurgien non spécialiste puisse, le cas échéant, prouver qu'il fait tout son possible pour acquérir et/ou conserver une compétence dans le cadre des interventions qu'il effectue lui-même. Les possibilités de formation continue dans le secteur chirurgical se sont étendues ces dernières années, plusieurs d'entre elles comprenant une partie pratique qui complète le programme théorique. Par ailleurs, chacun doit connaître ses possibilités et ses limites afin de pouvoir, si besoin, référer le cas au confrère plus compétent.

- Avant l'intervention chirurgicale, outre ce qui a trait à la préparation de l'animal (bilans divers, élaboration d'un protocole anesthésique adapté, préparation chirurgicale au sens strict), il importe d'obtenir le consentement éclairé du propriétaire. S'il est des termes à éviter pour ne pas augmenter le stress de ce dernier, et réussir à "vendre" l'intervention, on diminue considérablement le risque de conflit si l'on explique clairement et simplement la justification du geste chirurgical, ses principales étapes techniques, son taux probable de réussite (en particulier - mais pas uniquement - lors de cas complexes de chirurgie neurologique, orthopédique, oncologique...), la possibilité de survenue de complications et leurs implications éventuelles.

Bien évidemment, chaque type de chirurgie correspond à une situation particulière.

L'originalité de la 2^e partie de ce Hors-série est d'envisager successivement les indications, les limites, ainsi que de manière succincte, les principes techniques généraux, des interventions relevant de la pathologie urinaire, gastro-intestinale, thoracique, orthopédique, maxillo-faciale, neurologique, oncologique, ainsi que des techniques de reconstruction plastique.

Savoir déterminer de manière pertinente si le cas relève d'un traitement médical ou impose le recours au bistouri est un impératif de base.

- Quelle que soit la qualité du geste chirurgical, la prescription de soins postopératoires inadaptés, comme l'insuffisance du suivi postopératoire par le chirurgien lui-même, risquent de remettre en cause les chances de succès, et peuvent relever d'un manquement à l'obligation de moyen. Outre la prise en charge de la douleur, point commun désormais incontournable à tout type de chirurgie, cette période postopératoire est étroitement spécifique, en fonction du geste chirurgical réalisé. La 3^e partie de ce numéro envisage de manière détaillée, et symétrique de leurs indications et limites, tous les "secteurs" de l'activité chirurgicale et la gestion de la période postopératoire correspondante.

La rentabilité économique de l'activité chirurgicale est toujours l'objet de débat, compte tenu de l'importance des investissements nécessaires au plan "architectural", matériel et humain. Il faut éviter les erreurs graves dans la conception des locaux, et mettre en place des principes de gestion satisfaisants. C'est l'objet de la 4^e partie "*Management de l'entreprise vétérinaire*" dans laquelle sont exposés des procédés d'analyse et de prise de décision avec lesquels le chirurgien vétérinaire est rarement familiarisé.

- Concernant les moyens humains, l'aide et la compétence des A.S.V., depuis la communication avec le client jusqu'à l'entretien du bloc opératoire, sont des éléments qui conditionnent largement le bon déroulement de l'activité chirurgicale.

Ainsi, quel que soit le niveau de l'intervention, c'est au chirurgien que revient la responsabilité, outre le déroulement technique de l'opération elle-même, d'établir avec précision l'indication opératoire, de gérer avec efficacité la période postopératoire, de prévenir et si nécessaire de prendre en charge les éventuelles complications.

Ce Hors-série du **NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE** consacré à tout ce qui "entoure" l'acte chirurgical vient à point nommé pour illustrer cet impératif. □